

**ARRETE ARS n°2018/2767 du 28 août 2018
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Champardennais
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n° 1**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Lannelongue en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°2016/2671 du 27 octobre 2016 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n°2018/1462 du 26 avril 2018 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Champardennais sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°1 ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire n°1 dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est ainsi composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
Danièle HERBELET FHF/ CH Chalons en Champagne	Frédéric ESPENEL FHF/ CHRU Reims
Marie-Cécile PONCET FHF/ Hôpitaux Champagne Sud	Claude-Henri TONNEAU FHF/ CH Chaumont
Gislain SCHMITT FHP/ Polyclinique de Courlancy	Philippe VOISIN FEHAP / CRRF Pasteur - Association COS
Philippe RIEU FHF/ CHRU Reims	Xavier FONTAINE FHF/ CH Charleville-Mézières
Michèle COLLART FHF/ CH Troyes	Céline MORETTO FHF/ Romilly sur Seine
Manuel GUILLIER FEHAP / SSR Jean d'Orbais	Daniel MASSIA MENKENE FHP/ SA Clinique de Champagne
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Catherine MARTIN NEXEM/ Papillons Blancs Reims et Epernay	Stéphane RECOUVREUR NEXEM/ ADPEP 52
Pascal GUERIN SYNERPA / DOMIDEP	Isabelle COULOMB SYNERPA / Les Parentèles de Reims
Laurent HUBERT FEHAP / Pôle établissement ASIMAT	Patricia CAVELIER FEHAP / BTP RMS Résidence Jean d'Orbais
Marie-Odile VELUT FHF / Institut Chanteloup	Jean-Marie THOMAS URAPEI Grand Est
Jacqueline IBRAHIM URIOPSS Champagne-Ardenne	Marceline LECLER URIOPSS Champagne-Ardenne
Représentants des organismes œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (c)	
Richard GRUNENBAUM Comité Régional Sports pour Tous Champagne-Ardenne	Guillaume DELIOT Réseau Sport Santé Bien Être
Myriam CHIGIONI IREPS Champagne-Ardenne	Justine PIERRARD Maison de la Nutrition
Frédéric TIXIER AIDES Grand Est	Tiffany THIEBLEMONT Adas dentaire

❖ **Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé (suite)**

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
Philippe BARTHE URPS Médecins	Emmanuel CONTAMIN URPS Médecins
Bernard LLAGONNE URPS Médecins	Elisabeth ROUSSELOT-MARCHE URPS Médecins
Jean-Marc WINGER URPS Médecins	Hervé RUINART URPS Médecins
Yves NOIZET URPS Pharmaciens	Mariette LAINO URPS Orthophonistes
Virginie GIRARDIN URPS Pédicures-Podologues	Frédéric LECOMTE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Nadine DELAPLACE URPS Infirmiers	Marie-Isabelle CHICARD-GALINE URPS Sages-Femmes
Représentants des internes en médecine (e)	
Pauline BLEUZE CIRC	Fayek TAHA CIRC
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Jacques-Olivier DAUBERTON FEMACHAMP	En attente de désignation
Jean-Louis DEFONTAINE Fédération nationale des centres de Santé	Gilles PONTI SOMUCO
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Ivan BERTIN FNEHAD/ HAD GCS TAN	Yan PREUD'HOMME FNEHAD/ HAD Châlons en Champagne et Pays d'Agonne
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Hervé DARAGON CROM Champagne-Ardenne	Véronique SALMON-EHR CROM Champagne-Ardenne

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Christine CAQUEREAU UDAF de la Marne	Michèle LEFLON Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité
Colette DRAPIER SOS hépatites Champagne-Ardenne	En attente de désignation
Brigitte LAVOLE Comité de la Marne de la Ligue contre le Cancer	En attente de désignation
Chantal MURIOT AFD51	Agnès MICHEL SOS Hépatites Champagne-Ardenne
Philippe TIERCY Accueil Epilepsies Grand'Est	Jean-Louis GILLES UNAFAM Délégation Régionale Grand-Est
Ghislaine DENIS AFM-Téléthon	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Jean-Claude CHAISE Association UNAFAM	Eric SAULOUP AAIMC NE
Philippe BERTHE FMAS	Corinne PERAN Comité Départemental Handisport Marne
Patrice DUCZYNSKI CODERPA Ardennes	Marie-Hélène PARA CODERPA Aube
Philippe RENAUT CODERPA Haute-Marne	En attente de désignation

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Patrice VALENTIN Conseiller Régional	Véronique GUILLOTIN Conseillère Régionale
Représentants des conseils départementaux (b)	
René Paul SAVARY Département de la Marne	Anne DUMAY Présidente de la Commission Solidarités du Conseil départemental
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communautés (d)	
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communes (e)	
René SCHULLER Mairie de Saint-Germain-la-Ville	Hugues FADIN Mairie de Nogent-sur-Seine
Didier HERBILLON Maire de Sedan	Patrice VOIRIN Maire de Froncles

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Denis GAUDIN Secrétaire Général / Préfecture de la Marne	Audrey BACONNAIS-ROSEZ Secrétaire Général /Préfecture de la Haute-Marne
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Véronique JOUFFLINEAU CPAM de l'Aube	Jean-Paul GERMAIN CARSAT Nord-Est
Edith GIROST MSA	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Vanessa ROUGIER Fédération nationale de la Mutualité Française	
Sylvain RICHT Ardennes Santé Travail	

Article 2 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable, une fois.

Article 3 :

L'arrêté n°2018/1462 du 26 avril 2018 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Champardennais sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°1 est abrogé.

Article 4 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est

Christophe Lannelongue

**ARRETE ARS n°2018/2769 du 28 août 2018
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Centre du Grand Est
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n° 2**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Lannelongue en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°2016/2671 du 27 octobre 2016 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n°2018/1463 du 26 avril 2018 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Centre du Grand Est sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°2 ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire n°2 dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est ainsi composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
Jérôme GOEMINNE FHF/ CH Verdun - Bar le Duc	Bernard DUPONT FHF/ CHRU Nancy
Gilles BAROU FHF/ CPN Laxou	Eric SANZALONE FHF/ CH Epinal
Jacques DELFOSSE FHP GRAND EST	Frédéric GROSSE FEHAP/ Maison Hospitalière St Charles
Michel CLAUDON FHF/ CHRU Nancy	Claude DEMANGE FHF/ CH Saint-Dié
Stéphanie CHEVALIER FHF/ CH Remiremont	Abderrahmane SAIDI FHF/ CHHM Saint-Dizier
Marie-Hélène NOEL FEHAP/ Maison Hospitalière St Charles	Christian BRETON FHP/ Clinique Louis Pasteur
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Franck BRIEY Nexem	Bruno BIENAIME Nexem
Geneviève MOREAUX SYNERPA Grand Est	Sylvie DUBOURG SYNERPA / DOLCEA Le Moulin de Domèvre
Renaud MICHEL FEHAP / Office d'Hygiène Sociale	Jean-René BERTHELEMY FEHAP / Fondation Saint Charles
Catherine GIRAUD CNAPE / AVSEA	Daniel SAINTE-CROIX FHF / EHPAD, SSIAD, UASA Ligny en Barrois
Annie MOLON URIOPSS Grand Est	Brigitte HENNEQUIN AGI
Représentants des organismes œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (c)	
Anne PATRIS IREPS Champagne-Ardenne	Sophie DARTEVELLE UFSBD GRAND EST
Martine DEMANGEON Fédération Addiction Union Régionale Grand Est	Aude PIZZUTO AIDES Grand Est
Jacques GRENERY Médecins du Monde	Jacqueline FONTAINE Réseau Environnement Santé

❖ **Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé (suite)**

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
En attente de désignation	Anne BELLUT URPS Médecins
Marie-Catherine ISOARDI URPS Médecins	José NUNES-DIAS URPS Médecins
Michel VIRTE URPS Médecins	Vincent MAUVADY URPS Médecins
Martine MAYOT URPS Pharmaciens	Caroline COMBOT URPS Sages-Femmes
Hubert JUPIN URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Elise DEMANGE URPS Orthoptistes
Marc SAINT DENIS URPS Infirmiers	Gérard HESTIN URPS Pédicures-Podologues
Représentants des internes en médecine (e)	
Natacha NAOUN AMIN	Caroline MONTERAGIONI RAOUL-IMG
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Laurent BERTAUX Réseau de Santé Sud Meusien	Frédérique CHOULEUR Réseau Nancy Santé Métropole
Jacqueline ZILLIG MGEN Centre de Santé	Carole GERARD Association Centre de Soins de la Providence
Violaine BRUNELLI-MAUFFREY Maison de Santé Pluriprofessionnelle	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Didier REVERDY FNEHAD/ HADAN	Annie FRIBAUT FNEHAD/ HAD KORIAN
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Michèle BOUCHE CPOM Lorraine	Olivier BOUCHY Conseil Département de la Meuse

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Christian TROUCHOT Association des Insuffisants Respiratoires et des Apnéiques du Sommeil	Fabienne REINBOLT UDAF de la Moselle
Michel DEMANGE UFC-QUE CHOISIR VOSGES	Laurence MANACHE Union Départementale CLCV
Michel VICAIRE Association des Insuffisants Respiratoires de l'Est	En attente de désignation
Marie-Claude BARROCHE Espoir 54	Alain MERGER Accueil Epilepsies Grand Est
Nadia WITZ LIGUE CONTRE LE CANCER	Georges GIRARD SYMPHONIE
Thérèse PRECHEUR UNAFAM Délégation Régionale Grand-Est	Daniel CROCHETET UNAFAM Délégation Régionale Grand-Est
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Robert CORDIER Groupement de Liaison et d'Information Post-Polio	Alain BOUSSEREAU ADAPEI Meuse
Vincent HAREL Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP)	En attente de désignation
Jean-Marcel HINGRAY CODERPA Vosges	Gérard ROUSSEL CODERPA Haute-Marne
Marie-Thérèse ANDREUX CODERPA Meurthe et Moselle	Françoise BOTTIN CODERPA Meurthe et Moselle

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Valérie DEBORD Conseillère Régionale	Véronique GUILLOTIN Conseil Régional
Représentants des conseils départementaux (b)	
Danielle COMBE Conseil départemental de la Meuse	Agnès MARCHAND Vice-président du Département de la Meurthe-et-Moselle
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communautés (d)	
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communes (e)	
Jean-Claude MORETTON Représentant des communes	Marie-Catherine TALLOT Représentant des communes
Jean-Pierre BOUQUET Mairie de Vitry le François	Sophie DELONG Mairie de Langres

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
En attente de désignation	Lucette BARTHELEMY CARSAT Nord-Est
Bernard HELLUY MSA	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Sabrina RAGNATELA Fédération nationale de la Mutualité Française	
Eliane ABRAHAM Réseau gérontologique Gérard Cuny	

Article 2 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable, une fois.

Article 3 :

L'arrêté n°2018/1463 du 26 avril 2018 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Centre du Grand Est sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°2 est abrogé.

Article 4 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est

Christophe Lannelongue

**ARRETE ARS n°2018/ 1464 du 26 avril 2018
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Lorraine Nord
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n° 3**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Lannelongue en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- VU** l'arrêté n°2016/2671 du 27 octobre 2016 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté n°2017/4431 du 12 décembre 2017 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé n°3 sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°3 ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire n° 3 dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est ainsi composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
Marie-Odile SAILLARD FHF / CHR Metz-Thionville	Jean-Claude KNEIB FHF / CH Sarreguemines
Régis MOREAU FEHAP/ Hôpitaux Privés de Metz	Denis GARCIA FEHAP/ Hôpital St Avold - Groupe SOS
Gabriel GIACOMETTI FHP/ HCCB	Lionel TOSI FHF / CH Boulay
Pierre HORRACH FHF / CHS Lorquin	En attente de désignation
Francis CLAUSSNER FHF / UNISANTE	Roland HENNEQUIN FHP/ HCCB
William CANADA FEHAP/ Hôpital de St Avold Hospitalor - Groupe SOS	Noël BAILLE FEHAP/ Hôpitaux Privés de Metz - Hôpital Belle isle
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Etienne FABERT FEGAPEI / APEI de Thionville	Gabriel HULLAR FEGAPEI / CMSEA
Saverio MURGIA SYNERPA / Les Jardins de la Vie	Abdelali FAHIM CNAPE / CMSEA
Christian KRATZ FEHAP / Groupe SOS Seniors	Frédérique DILLY FEHAP / APF
Alexandre HORRACH URAPEI / AEIM	Pierre SCHNEIDER URAPEI / AEIM
Stéphanie REMIATTE FHF / EHPAD Mars la Tours et Labry	En attente de désignation
Représentants des organismes œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (c)	
Marie PERSIANI IREPS Lorraine	Anne PATRIS IREPS Champagne-Ardenne
Bastien LEGET Comité Départemental de Prévention et Alcoolologie et Addiction de Moselle	François CLAVAL Fédération Addiction Union Régionale Grand Est
Mathiam MBENGUE Réseau de Santé de Moselle-Est (RESAMEST)	Anne-Marie THIEBAUT Médecins du monde

❖ **Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé (suite)**

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
Dominique LEBRUN URPS Médecins	Olivier ROBARDET URPS Médecins
Alain JAGER URPS Médecins	Dominique LEMARIE URPS Médecins
Alain PROCHASSON URPS Médecins	Jean-Daniel GRADELIER URPS Médecins
Nathalie LAMBLIN-CARETTE URPS Orthophonistes	Marie BAUER URPS Sages-Femmes
Marc-Henry RAYEL URPS Pédicures-Podologues	Benoit BEAUDOUIN URPS Pharmaciens
Jacques VALENTINY URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Thierry PECHEY URPS Infirmiers
Représentants des internes en médecine (e)	
Alexandre DIDELOT RAOUL-IMG	Marion SCHAEFER AMIN
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Thierry DEVAUX FEMALOR	Jean-Luc METZINGZER FEMALOR
Sophie LAMPERT Géron-tonord	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Sébastien NONY FNEHAD / Hôpitaux Privés de Metz	En attente de désignation
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Jean-Christophe BRETON CROM Lorraine	Jean-Luc JOLIVALD CROM Lorraine

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Fabienne REINBOLT UDAF de la Moselle	Cécile MICHEL UDAF de la Moselle
Paulette HUBERT UNAFAM Délégation Régionale Grand-Est	Robert TEUTSCH UNAFAM Délégation Régionale Grand-Est
Françoise MEEDER Consommation Logement Cadre de Vie CLCV	Alain BUTTGEN Consommation Logement Cadre de Vie CLCV
Bernadette HILPERT Indecosa CGT Moselle	En attente de désignation
Jean PERRIN Ligue contre le cancer 54 55 88	En attente de désignation
Maxime CAMARRA Accueil Epilepsie Grand Est	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Vincent BRADEL CDCPH Meurthe et Moselle	Antoine MATHIEU CDCPH Meurthe et Moselle
Hélène BENABENT CODERPA Moselle	Eugène KANNENGISSER CODERPA Moselle
Marie-Thérèse ANDREUX Union territoriale de retraités CFTD 54 - CODERPA 54	Marie-Jeanne BAEUMLER CODERPA Meurthe-et-Moselle
En attente de désignation	En attente de désignation

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Khalifé KHALIFE Conseiller Régional	Véronique GUILLOTIN Conseillère Régionale
Représentants des conseils départementaux (b)	
Valérie ROMILLY Vice-présidente du département de la Moselle	Annie SILVESTRI Vice-présidente du département de la Meurthe-et-Moselle
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
Jean-Louis GERHARDT Service de Protection Maternelle et Infantile	Marie-Christine COLOMBO Service de Protection Maternelle et Infantile
Représentants des communautés (d)	
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communes (e)	
Michel MARIUZZO Mairie de Piennes	Kevin PARACHINI Représentant de communes
En attente de désignation	En attente de désignation

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Emmanuel BERTHIER Préfet de Moselle	François PROISY Sous-Préfet/ Sous-Préfecture de Briey
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Jean-François MEDVES Régime local d'Assurance maladie d'Alsace Moselle	En attente de désignation
Alain LABRE CPAM Moselle	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Sabrina RAGNATELA Fédération nationale de la Mutualité Française	
Vincent DUVERGER Hôpital d'Instruction des Armées legouest	

Article 2 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable, une fois.

Article 3 :

L'arrêté n°2017/4431 du 12 décembre 2017 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé n°3 sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°3 est abrogé.

Article 4 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est

Christophe Lannelongue

**ARRETE ARS n°2018/ 1465 du 26 avril 2018
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé Basse Alsace Sud Moselle
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n° 4**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Lannelongue en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- VU** l'arrêté n°2016/2671 du 27 octobre 2016 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté n°2017/4433 du 12 décembre 2017 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé n°4 sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°4 ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire n° 4 dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est ainsi composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
Christophe GAUTIER FHF / CHRU Strasbourg	Manuel KLEIN FHF / CH Sarrebourg
Daniel KAROL FHF / EPSAN - Brumath	Christophe MATRAT FEHAP / Fondation Saint-Vincent de Paul
Patrick WISNIEWSKI FHP / Clinique de l'Orangerie Strasbourg	Etienne GODARD FHP / Clinique Sainte Odile
Michel HANSSEN FHF / CH Haguenau	Jean-Marie DANION FHF / CHRU Strasbourg
Philippe PETITJEAN FEHAP / GHSV - Clinique Sainte Anne	Patricia FRITSCH FEHAP / Fondation Maison du Diaconat de Mulhouse
Stéphane GRANDADAM FHP / Clinique Saint François	Muriel CASTELNOVO FHF / EPSAN Erstein
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Jean-Pierre SERBONT FEGAPEI / AAPEI Haguenau-Wissembourg	Anne-Caroline BINDOU FEGAPEI / Fondation Protestante Sonnenhof
Magaly HAEFFELE FHF / CH Bischwiller	Marie-Clothilde KIPP URIOPSS / Association Adèle de Glaubitz
André WAHL URAPEI Alsace / AAPEI de Strasbourg	Françoise KBAYAA URAPEI Alsace
Stéphane BUZON URIOPSS / Association Emmaüs Diaconesses	Marc KUSTERER FEHAP / Fondation de Charité Caritas Alsace
Pascal OLEJNICZAK UGECAM Alsace	Valérie TISSOT UGECAM Alsace
Représentants des organismes oeuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (c)	
André CLAVERT Médecins du Monde	Isabelle COLLOT Mouvement du Nid
François-Paul DEBIONNE IREPS Alsace	Sandrine SAAS La route de la Santé
Brigitte SPENNER Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT)	Marie-Madeleine BRAUD Réseau Environnement Santé antenne alsacienne

❖ **Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé (suite)**

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
François PELISSIER URPS Médecins	Claude BRONNER URPS Médecins
Guilaine KIEFFER-DESGRIPPES URPS Médecins	Guy BIRRY URPS Médecins
Pascal CHARLES URPS Médecins	Georges UHL URPS Médecins
Christian JEROME URPS Pédicures-Podologues	Pascale MOLET URPS Sages-Femmes
Claude WINDSTEIN URPS Pharmaciens	Ludovic BRAYE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Julien BOEHRINGER URPS Infirmiers	Pierre-Olivier FRANCOIS URPS Orthophonistes
Représentants des internes en médecine (e)	
Claire GROS-JOLIVALT SARRA-IMG	Franck DA SILVA SARRA-IMG
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Danièle BADER Association Ithaque	Charles BENTZ Réseau d'Appui aux médecins Généralistes (RAG)
Nicolas HORVAT CSI-Centre de soins infirmiers	Bernard HINDENOCH Centre médical et dentaire de Strasbourg (MGEN)
Catherine JUNG FEMALSACE	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Rebecca D'ANTONIO FNEHAD/ AURAL	En attente de désignation
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Thierry UETTWILLER CROM Alsace	Denis REISS CROM Alsace

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Edith ZINK UDAF Bas-Rhin	Angèle RATZMANN UDAF Bas-Rhin
Janine LUTZWEILLER UNAFAM Grand Est	En attente de désignation
Madeleine DEBS Chambre de Consommation d'Alsace	Paulette GRAMFORT Chambre de Consommation d'Alsace
Jean-Marc LENOBLE ARGOS 2001	En attente de désignation
Philippe KAHN Accueil Epilepsie Grand Est	En attente de désignation
Jean-Michel MEYER AIDES Grand Est	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Jean-Claude CUNY Association ARAHM	Christian UHLMANN Institut BRUCKHOF
Jean-Marie SCHANGEL Association ARSEA	Jean-Pierre LAFLEURIEL UNAFAM Grand Est
Alain PHILIPPI CODERPA 57	Armand VAILLANT CODERPA 57
En attente de désignation	En attente de désignation

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Catherine VERLING Conseillère Régionale	Véronique GUILLOTIN Conseillère Régionale
Représentants des conseils départementaux (b)	
Michèle ESCHLIMANN Vice-président du Département du Bas-Rhin	Bernard SIMON Conseiller du Département de la Moselle
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
Marie-Emmanuelle SCHUMPP Service de Protection Maternelle et Infantile	Jean-Louis GERHARDT Service de Protection Maternelle et Infantile
Représentants des communautés (d)	
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communes (e)	
Claude STURNI Mairie d'Haguenau	Jean STAMM Mairie de Solgne
Alexandre FELTZ Eurométropole de Strasbourg	Stéphane LEYENBERGER Mairie de Saverne

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Christophe LOTIGIE Sous-Préfet/ Sous-Préfecture de Saverne	Magali MARTIN Sous-Préfète/ Sous-Préfecture de Château-Salins
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Raymond RUCK Régime local d'Assurance maladie d'Alsace Moselle	En attente de désignation
Jean-Paul STEINMETZ CPAM du Bas-Rhin	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Nina RAGNATELLA Fédération nationale de la Mutualité Française	
Marie-Hélène GILLIG Vice-Présidente de l'Ecole Supérieur en Travail Educatif et Social (ESTES)	

Article 2 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable, une fois.

Article 3 :

L'arrêté n°2017/4433 du 12 décembre 2017 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé n°4 sur le Territoire de Démocratie Sanitaire n°4 est abrogé.

Article 4 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est

Christophe Lannelongue